

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de naissance n° 927

Le

25 septembre 2017

à

10 heures 14

est né(e) (2)

Lola Catherine Corinne
BOYER BEQUET suivant
déclaration conjointe du
26 septembre 2017
(1^{re} partie: BOYER, 2^{ème} partie:
BEQUET)

du sexe

Féminin

à

Quincy-Sous-Steurt
(Essonne)

(3)

reconnu(e) (4)

Le 26 septembre 2017
en cette mairie
par son père

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (5)

5 octobre 2017

L'officier de l'état civil
Sceau

par délégation
[Signature]

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).
- (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{ère} partie... » « 2^{ème} partie... » en cas de double nom de famille.
- (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant doit être indiquée par : « de Prénoms NOM (née le...) ».
- (4) Préciser s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser par le cas échéant : « par la mère » ou « par les père et mère ».
- (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
- (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Pré-nom, enfant sous vie, date et lieu de l'accouchement ».

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé(e) le » ou « Décédé(e) le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Époux ou Père

Prénoms Sébastien, Patrick

Nom (2) BOYER

Née (3) le 19 Mars 1985
à 18 heures 55
St-Jacques (Seine Saint Denis)

Fils (4) de (5) Patrick, Roger,
Lucien BOYER
et de (5) Coïmmé Glatigny

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 596

le (6) 11 DEC. 2017
Mentions marginales

L'officier de l'état civil
Sceau



Mariage célébré à

le

Il a été déclaré (8)

heures

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°
Mentions marginales (7)

le

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Épouse ou Mère

Prénoms Magalie, France, Angèle

Nom (2) BEQUET

Née (3) le 19 Juin 1984
à 15 heures 40
Villeneuve-Saint-Georges
(Val-de-Marne)

Fille (4) de (5) Alain, Robert
BEQUET
et de (5) Catherine, Yvonne, Angèle
CARLIER

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1208

le (6) 21 FEV. 2018
Mentions marginales (7)

L'officier de l'état civil
Sceau



(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».
(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{er} partie » ou « 2^{ème} partie ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter la case échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».
(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».
(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.
(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M^{rs}... notaire à... ».